

# Droits de succession et heritage

Par Dondada, le 25/05/2021 à 22:17

Bonjour,

Je dois faire un héritage. Il y a 2 héritiers sur le bien, étant donné que je suis handicapé visuel, je voudrais savoir si je serai dispensé de droits de succession lors de la vente du bien ?

Je voudrais également savoir si le notaire, au cas où je serai dispensé de droits de succession, va me payer en conséquence ou ce sont les services fiscaux qui le feront ?

Par ailleurs j'aimerais également savoir à combien s'élève en pourcentage ces droits de succession étant légataire de ma tante décédée? La sœur de ma tante étant également concernée par cet héritage à combien les droits de succession s'élèveront pour elle? Si par exemple nous étions soumis à l'abattement tous les deux, à combien les droits de succession seraient-ils pour chacun de nous en pourcentage? Ces droits de succession seraient-ils divisés par 2 ou serait-il un taux fixe pour chacun? Par exemple chaque personne payerait 40 % chacun ou 20 % chacun sachant que nous sommes 2 sur la succession?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par Visiteur, le 25/05/2021 à 23:33

**Bonsoir** 

Un abattement de 159 325 € s'ajoute...

... à l'abattement de 7 967 €, MAIS, si vous héritez en lieu et place de l'un de vos parents déjà décédé, vous pouvez bénéficier d'un abattement de 15 932 au lieu des 7967 €.

C'est l'abattement auquel a droit votre tante. Ensuite, les droits s'élèvent pour chacun , à: Jusqu'à 24 430 €, 35 %

Supérieure à 24 430 €, 45 %

## Par Lag0, le 26/05/2021 à 07:26

Bonjour ESP,

C'est pas trop clair, mais il me semble qu'il est question de succession tante / neveu.

## Par Tisuisse, le 26/05/2021 à 08:12

Bonjour,

Le mieux, pour DONDADA est de consulter un notaire, les succession sont de son domaine.

### Par Lag0, le 26/05/2021 à 08:25

[quote]

Le mieux, pour DONDADA est de consulter un notaire, les succession sont de son domaine.

[/quote]

Bonjour Tisuisse,

Certes, mais dans ce cas ce forum n'a plus de raison d'être...

### Par Visiteur, le 26/05/2021 à 08:45

Merci Lago, j'ai rectifié.

De plus, "Tisuisse", pour un administrateur, ce n'est pas une réponse et je précise que les successions sont dans mes domaines.